



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR
DU 11 JUIN 2016**

PRESENTS	M. DAUM (MDA), M. PARICHI (MPA), F. LACUISSE (FLA), L. LACAZE (LLA), JP.TROCHET (JPT), S. DREANNO (SDR), J. ROUAUD (JRO).
REPRESENTES	B. SCHLEIFER (BSC) -> LLA P. TORRECILLAS MUNOS (PTM) -> JRO C. BRIOLIN (CBR) - FLA V. MOGET (VMO) -> MDA
INVITES	B. EL GHOZZI, DAF
EXCUSES	V. AMIARD (VAM), B.SIROUET (BSI), O.MORET (OMO), DTN, P. GOMES (PGO), J.PEREZ-CANTO (JPC)
ABSENTS	

1/ OUVERTURE DE SEANCE

MDA accueille les participants. Il vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 7
REPRESENTES : 4
ABSENTS : 4
VOTANTS : 11

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 10h30.

MDA remercie les présents.

2/ VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 23/04/2016

MDA demande si la rédaction appelle des remarques. Sans commentaires, il le met au vote :

PRESENTS : 7
REPRESENTES : 4
ABSENTS : 4
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABS : 0
CONTRE : 0

Le procès-verbal du CoDir du 23/04/2016 est validé à l'unanimité.

3/ POINT FINANCIER

FLA indique que la situation financière est bonne. Toutefois, selon lui, le résultat positif tient davantage à l'insuffisance d'utilisation des fonds de développement qu'à des rentrées nouvelles. Des projets n'ont pas été mis en œuvre et donc l'argent n'est pas dépensé. MDA précise que l'équipe technique a connu des changements importants et n'a donc pas disposé d'un exercice complet.

FLA annonce également que la FFFA fera l'objet d'un contrôle de l'URSSAF le 7 juillet. Les points probablement surveillés sont :

- Indemnisation des médecins
- Les formateurs
- Les entraîneurs
- Les cotisations des CTS

L'URSSAF remontera sur l'année en cours plus 3 ans, une provision sera établie.



4/ POINT DTN

En l'absence du DTN, le CoDir prend acte des documents envoyés.

MDA indique que le renouvellement du statut de HN pourrait être fragilisé par la non utilisation des fonds du suivi médical issus de la C.O.

Nous avons un moyen de pression sur les jeunes dans les pôles, mais peu sur les seniors notamment ceux qui sont à l'étranger (où les coûts médicaux peuvent être élevés, notamment en Amérique du Nord) ou ceux qui n'ont pas d'aide financière. Néanmoins, le DTN décide souverainement et annuellement de l'inscription des athlètes sur les listes.

Le CoDir demande à la DTN de relancer à nouveau les athlètes et les clubs de ces athlètes de manière individuelle. Un débat s'engage autour des actions à mener pour s'assurer du résultat.

MDA indique que l'IFAF a établi un ranking des meilleures équipes nationales où nous figurons en quatrième position, conformément au résultat de Canton.

LLA précise que le dossier doit être nourri notamment par l'obtention du championnat d'Europe U19, c'est aussi par le projet que notre dossier sera apprécié.

Par ailleurs, MDA informe les membres qu'une négociation auprès du ministère a été engagée par le DTN afin de n'avoir besoin que d'un PSC 1 autour du terrain et non plus d'un médecin ou d'une équipe de secours. C'est la solution qu'emploie le rugby.

Concernant les projections sur les formations, le projet de rétrocession aux ligues est à valider politiquement par la commission financière, mais il s'inscrit néanmoins dans le projet de l'équipe fédérale.

Enfin, un débat s'engage sur la classification des équipements pour le mini-foot et les inquiétudes en cas de contentieux.

5/ REGLES DE JEU 2016/2017

Sans commentaire particulier, MDA met la modification des règles, préparée par la CNA, au vote:

PRESENTS : 7
REPRESENTES : 4
ABSENTS : 5
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABS : 0
CONTRE : 0

Les nouvelles règles sont adoptées pour application sur les terrains en 2016/2017.

6/ RAPPORT DES COMMISSIONS + VALIDATION DES CALENDRIERS ET FORMULES

Le vote sur les calendriers et les formules de championnat est reporté car le bureau a décidé de renvoyer la proposition à la CFA pour l'articuler autour des U19 en raison de l'événement programmé l'an prochain afin d'y figurer dignement.

Départ MPA, SDR, JRO

Arrivée de PGO

PRESENTS : 5
REPRESENTES : 4
ABSENTS : 6
VOTANTS : 9



Puis, le CoDir étudie les rapports des commissions:

- Le CoDir prend connaissance du rapport de la CFA :
Plusieurs réflexions sont faites autour de l'augmentation de l'amende pour forfait en D2 et D1 et du forfait général au premier forfait.

- Le CoDir prend connaissance du rapport de la CNA et se félicite de l'augmentation du nombre d'arbitres désignés par la CNA pour les matchs D1 et D2.

- PGO présente le rapport de la Commission Cheer.

Jusqu'à présent en championnat, la répartition des équipes en zone n'était pas équilibrée. Les poules comptant le plus d'équipes seront allégées. De ce fait, les championnats s'organiseront avec une meilleure répartition des clubs affiliés.

Ensuite, il présente le projet de création d'un nouveau niveau (le quatrième sachant qu'il en existe six à l'international) avec une proposition d'augmentation du tarif des licences qui sera étudiée par la commission des Finances. À cela s'ajoute des évolutions dans les catégories présentes aux finales des championnats de France (où 8 clubs seront admis au lieu de 7 par catégorie) et celles qui ne figureront désormais que dans les compétitions de zones.

En outre, des échanges ont lieu sur la représentation de la France aux Championnats du monde ICU à Orlando. Il semble qu'il y ait deux places attribuées. L'une par le biais d'ICU (compétition des nations) et l'autre par le biais d'USASF (compétition des clubs), autre branche du groupe Varsity. Aujourd'hui, la place de Champion de France permet l'accès aux Championnats du monde à Orlando (ICU) et également à la compétition USASF pour une raison indéterminée.

Par ailleurs, l'open de Lyon, qui n'est pas une organisation fédérale, permet l'accès aux Championnats du monde USASF.

Nous entendons récupérer cette place qualificative aux Championnats USASF pour à la fois garantir les conditions de qualification et donner à l'ensemble des clubs, notamment ceux qui sont encore en dehors du giron fédéral, l'envie de participer à nos Championnats de France.

MDA propose l'ensemble des modifications au vote:

PRESENTS : 5

REPRESENTES : 4

ABSENTS : 6

VOTANTS : 9

POUR : 9

ABS : 0

CONTRE : 0

Les modifications sont validées à l'unanimité.

- Le CoDir prend connaissance du rapport de la Commission Flag sans commentaire particulier.

7/ PROPOSITION DES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

En raison du nombre limité de présents le CoDir propose qu'un email parte à destination des commissions et des membres du comité directeur pour connaître les volontés en matière de modifications réglementaires. Le retour est prévu pour le 15 juillet.



8/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité Directeur est levé à 16h

Brigitte SCHLEIFER

Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM

Président de la FFFA